A REMPLIR PAR LE GARDE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) :

Né (e) le *à*

Adresse :

CERTIFIE SUR L'HONNEUR :

* Avoir pris connaissance des articles 29-1-3° et 4° du Code de procédure pénale, qui précise : « **ne peuvent être agréés comme garde particulier** » :

→ les officiers de police judiciaire (notamment les maires et leurs adjoints) ;
→ les agents de police judiciaire et les agents de police judiciaire adjoints (notamment les policiers municipaux) ;
→ les gardes champêtres ;
→ les ingénieurs techniciens et agents de l'Office National des Forêts (ONF), des services forestiers des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) et des Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) ;
→ les agents du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP), de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et des parcs nationaux.

Fait à *le*

Signature du garde